



Qu'entend t'on par surface habitable?

Par **Ialo**, le **14/10/2008** à **18:28**

nous avons un grenier au dernier étage d'un immeuble dans lequel nous stockons nos affaires et nous l'utilisons aussi comme bureau. une ligne téléphonique et électrique ont été tirées de notre appartement mais pas d'eau, pas de WC. il y a bien un lit stocké mais qui n'a servi qu'une seule fois quand notre fils nous a rendu visite. (notre appartement fait 50m2!). un copropriétaire s'oppose à ce qu'on utilise ce grenier car il nous affirme que ce n'est pas habitable et que nous devons avoir l'accord de la copropriété.
a t'il raison ?

Par **Vincentius**, le **12/11/2008** à **19:33**

La surface habitable est défini par [l'article R111-2 du code de la construction et de l'habitation](#).